

COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du 25 JUIN 2019

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres en exercice	: 16
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 11
Date de convocation	: 19 juin 2019
Date d'affichage de la convocation	: 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures vingt-cinq, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de DOMANCY, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS : Mesdames et Messieurs REVENAZ Serge, TILLIER Jean-Pierre, CASSET Francine, DALLINGES Paul, MUGNIER Evelyne, BASSAN Michelle, TILLIER Françoise, DUVILLARD Humbert, BEAUVAIS Bruno.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs MEDICI Michel, SEIGNEUR Caroline, PARIS Céline, CARTIER Natacha, DALLINGES Guillaume et PRISCAL Justine.

ABSENT : Madame BIBOLLET Christine.

POUVOIRS : Monsieur MEDICI Michel a donné pouvoir à Monsieur REVENAZ Serge
Madame PRISCAL Justine a donné pouvoir à Madame CASSET Francine

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DALLINGES Paul

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Communication ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 05 juin 2019 ne fait l'objet d'aucune remarque. Les décisions donnant lieu à décision ont été prises après délibération par vote à main levée.

QUESTIONS A L'ETUDE

FINANCES – Décision modificative n° 1, budget EAU (DEL 2019 039) :

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,
- Vu le budget du service d'eau, adopté le 20 mars 2019
- Considérant que les redevances à verser à l'Agence de l'Eau s'avèrent d'un montant supérieur aux prévisions budgétaires,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Sur proposition de la commission finances,
- A l'unanimité,
- **ADOpte la MODIFICATION BUDGETAIRE n° 1 du budget EAU, selon les modalités ci-après :**

Imputation	Compte imputation	Augmentation dépenses	Diminution dépenses
⇒ Section d'EXPLOITATION			
Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	c/701249	2 564 €	
Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	c/706129	944 €	
Entretien et réparation de réseaux	c/61523		3 508 €

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de l'exécution administrative et financière de cette disposition.

**AFFAIRES TECHNIQUES - AMENAGEMENT DE VOIRIE R.D. 1205 – Route du Fayet, secteur de « La Pallud »
Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien (DEL 2019 040) :**

Des travaux sont prévus sur la Route Départementale 1205, secteur de « La Pallud », à partir de son intersection avec la RD 339 et jusqu'en limite de commune avec Saint-Gervais-les Bains.

Le projet d'ensemble prévoit l'aménagement et la sécurisation de cet axe à forte circulation, la création d'un giratoire qui desservira une future zone d'activité pour laquelle un Projet Urbain Partenarial a été signé, et un cheminement doux qui permettra de rejoindre l'itinéraire de la voie verte Léman Mont-Blanc.

Ce secteur de la Route Départementale est classé en zone d'agglomération. Le projet a reçu un avis favorable du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Il est prévu que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

Afin de définir les modalités techniques et administratives liées à cette opération, une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien entre le Conseil Départemental et la Commune de DOMANCY est présentée, déterminant entre autres :

- La description de l'aménagement : les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement
- L'affectation de la maîtrise d'ouvrage
- Les formalités liées aux acquisitions foncières
- La répartition des charges d'entretien et d'exploitation à partir de la mise en service.

Le projet correspondant est soumis à l'assemblée, pour avis.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Entendu ce qui précède,
- Considérant le document proposé,
- A l'unanimité,
- **APPROUVE** la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien proposée par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer le document, et à apporter à cette affaire la suite qu'il convient.

DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A M. Le MAIRE
(Pour information au conseil suite à délibération du 05 octobre 2016)

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Section	N° parcelle	Adresse	Superficie du bien cédé ou surface d'origine si détachement	Nature	N° décision Date
B	626	« La Pallud d'en Haut »	00 ha 02 a 15 ca	Bâti	DEC2019014
B	627	26 route de la Grangeat	00 ha 07 a 22 ca	Bâti	25 juin 2019
B	2469	La Grangeat Devant	00 ha 00 a 13 ca	Bâti	DEC2019015
B	3591	703 route de la Grangeat	00 ha 14 a 42 ca	Bâti	25 juin 2019
B	3844	La Grangeat Devant	00 ha 08 a 84 ca	Bâti	
B	3846	La Grangeat Devant	00 ha 06 a 35 ca	Bâti	
B	4092	Les Mouilles du Creux	00 ha 02 a 30 ca	Bâti	DEC2019016
B	4101	484 impasse des Pruniers	00 ha 13 a 01 ca	Bâti	25 juin 2019
B	4109	Les Mouilles du Creux	00 ha 00 a 04 ca	Bâti	
B	4113	Les Mouilles du Creux	00 ha 01 a 54 ca	Bâti	

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

☞ Mme TILLIER Françoise propose que la commune achète son propre matériel de sonorisation afin d'être plus autonome lors de manifestations et ainsi ne plus solliciter M.RAMUS Marcel du comité des fêtes.

☞ Mme TILLIER Françoise demande que les réunions avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) dans le cadre du projet d'aménagement de la future bibliothèque, aient lieu en fin de journée afin qu'un maximum de membres de l'association puissent être présents en raison de leurs activités professionnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance composée des délibérations numéros 2019 039 et 2019 040 est levée

à 19 heures 45.

A DOMANCY, le 25 juin 2019

Affiché le 02 juillet 2019

*Le Maire,
Serge REVENAZ.*

